

Le Sens Apparent Et Le Sens Réel

<"xml encoding="UTF-8?">

Le jeûne de Ramadan consiste manifestement à s'abstenir de manger, de boire, de fumer, de faire l'acte sexuel etc... depuis l'aube jusqu'au crépuscule chaque jour du mois de Ramadan.

Il suffirait donc d'observer ces abstinences après avoir formé intimement l'intention de jeûner par obéissance à Dieu, pour que le jeûne soit présumé correctement accompli.



Mais en fait, le jeûne tel que Dieu le veut effectivement exige beaucoup plus d'efforts de la part du Jeûneur et vise à transformer complètement l'homme, à le rendre intègre, et à le libérer de l'emprise de ses habitudes les plus tenaces et les plus asservissantes.

En effet le Prophète a dit à propos du mois de Ramadan: "O gens: Celui qui anoblit son caractère ,pendant ce mois, aura droit au Droit Chemin le Jour o les pieds trébucheront."

Et: «Cinq choses invalident le jeune: le mensonge, la médisance, la délation calomnieuse, le faux serment, le regard lascif"1

On rapporte qu'un jour le Prophète (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille), ayant entendu une femme qui faisait le jeûne injurier sa servante, a fait apporter de la nourriture à l'intention de cette femme et lui dit: "Mange!". "Mais je fais le jeûne!", protesta celle-ci. "Comment pourrais-tu prétendre encore accomplir le jeûne alors que tu viens d'injurier ta servante?!», lui fit observer le Saint Prophète.

Définissant le vrai sens du jeûne, l'Imam al-Sadiq (Que la Paix soit sur lui) dit:

«Jeûner, ce n'est pas seulement s'abstenir de manger et de boire. Si vous faites le jeûne, que votre ouïe, votre vue, votre langue, votre ventre, votre sexe fassent également l'abstinence. De même, retenez votre main et votre sexe. Essayez de garder le silence le plus possible, sauf s'il s'agit de dire du bien. Traitez avec bonté votre serviteur».2

Ce même Imam al-Sadiq dit ailleurs à propos du jeûne:

«Le Jeûne ne consiste pas seulement à s'abstenir de manger et de boire. Pour qu'il soit correctement accompli, le jeûne exige une condition à remplir, à savoir le mutisme intérieur. N'avez-vous pas entendu parler de ce dire de Marie, fille de Imran: ``J'ai voué un Jeûne au Miséricordieux: Je ne parlerai aujourd'hui à personne``. Ici, jeûne signifie silence. Donc si vous préservez, du même coup, votre langue du mensonge, détournez votre regard (des choses interdites), ne vous querellez-pas, ne vous enviez pas réciproquement, ne médisez pas les uns des autres, ne discutez pas âprement, ne mentez pas, ne vous accouplez pas, ne vous contrariez pas réciproquement, ne vous mettez pas en colère les uns contre les autres; ne vous insultez ni ne vous injuriez réciproquement, ne vous calomniez pas les uns les autres, ne vous disputez pas les uns avec les autres, ne soyez pas injustes, n'échangez pas de sottises entre vous, ne vous réprimandez pas les uns les autres; ne manquez pas d'invoquer Dieu, ni de prier; gardez le silence et le mutisme, soyez cléments, patients et véridiques; évitez les méchants, abstenez-vous de dire des choses fausses, de recourir au mensonge, à la séduction, à la rivalité, à la mauvaise foi, à la médisance, à la provocation de l'inimitié. Soyez prêts à l'avènement du Jour du Jugement, et dans l'attente des jours qui vous restent et de ce que Dieu vous a promis, et préparés à Le rencontrer avec quiétude, avec respect, avec recueillement, avec soumission, avec l'humilité d'un serviteur devant son maître, avec sollicitude, avec crainte, avec désir, avec appréhension, et ce, après que vos coeurs auront été purifiés des défauts, votre intérieur débarrassé de toute malveillance et votre corps des souillures, et que vous aurez renié devant Dieu toute servitude envers tout autre que Lui, obéi à Dieu par votre abstinence - visible et invisible - de tous les côtés et de tout ce qu'Il vous a interdit, et éprouvé envers Dieu secrètement et manifestement la vraie crainte révérencielle, offert votre âme à Dieu pendant les jours de votre jeûne, tout en Lui ouvrant votre coeur et en le consacrant à ce qu'Il vous a commandé et à ce à quoi Il vous a appelés. Si vous avez fait tout ce qui précède vous aurez été considérés comme ayant accompli le vrai jeûne qu'Il a prescrit, et exécuté ce qu'Il vous a ordonné... ».

Et l'Imam al-Sadiq de conclure:

«Le jeûne, n'est pas seulement s'abstenir du manger et du boire, ce qui n'est prescrit par Dieu que pour constituer un voile empêchant les autres turpitudes commises sous forme d'actes ou de paroles».3

* Le Jeûne de Ramadhân, Textes compilés, traduits et édités par: AL-BOSTANI, Abbas,
.Publication de La Cité du Savoir, Québec, H3B 3K3, Canada

Kitâb al-Akhlâq", Abdullah Chubbar, p 65." -1

2- "Kitâb al-Akhlâq", Abdullah Chubbar, p 70.

.milî, "Al-Wasaë", Tome I, p.119 -3- Al-Hor al